



OFFRE D'EMPLOI

Journalier temporaire— Travaux publics

Affichage externe du 26 juin au 2 juillet 2020

Poste temporaire

Ayant à cœur de bien desservir ses citoyennes et citoyens, la Ville de Shippagan est à la recherche d'une personne dynamique, engagée, orientée vers le client, avec un esprit d'initiative et un sens des responsabilités et du travail d'équipe pour pourvoir le poste de journalier temporaire— Travaux publics.

Relève du Surintendant des travaux publics, le titulaire du poste devra :

- Aider aux travaux généraux d'entretien et de construction attribués aux services publics ;
- Aider au maintien et entretien du réseau routier de la municipalité ;
- Soutenir les employés du département à accomplir efficacement leur travail.

RESPONSABILITÉS

- Aider au maintien et à l'entretien des équipements et bâtiments ainsi que les routes municipales ;
- Opérer les équipements et camions de la municipalité ;
- Pourrait être demandés d'opérer les équipements lourds de la municipalité ;
- Aider à l'installation et au raccordement au réseau d'eau et d'égout ;
- Aide l'entretien, l'installation et l'enlèvement des décorations saisonnier de la municipalité ;
- Pourrait être appelé à un autre service de la municipalité au besoin ;
- Rapporter toute défektivité d'équipement et de matériel à son superviseur immédiat ;
- Développer et maintenir de bonnes relations de travail avec les autres employés de la Municipalité ainsi qu'avec le grand public ;
- Être disponible, lorsque requis, à travailler en dehors des heures régulières ;
- Respecter les règlements de la sécurité au travail
- Effectuer tout autre travail connexe assigné par son supérieur immédiat et/ou le gestionnaire ;
- Contribuer à l'amélioration continue dans les modes de fonctionnement opérationnel (procédures et processus) ainsi que la gestion des systèmes, lorsque requis.

EXIGENCES MINIMALES

Éducation

- Détenir un diplôme d'études secondaires (12e année) ;

Expérience

- Posséder au minimum 6 mois d'expérience pertinente au poste ;

Connaissances

- Être physiquement capable de remplir les fonctions assignées ;
- Être autonome afin d'accomplir son travail sans surveillance constante ;
- Posséder une connaissance des normes de sécurité serait un atout.

HORAIRE DE TRAVAIL

Selon l'horaire de travail établi par son superviseur

Salaire concurrentiel

Veillez faire parvenir votre CV avec une lettre d'accompagnement au plus tard le 2 juillet 2020, à 13 h 30 à l'attention de :

Jules DeSylva, directeur général par intérim

Ville de Shippagan

200, avenue Hôtel-de-Ville

Shippagan, N.-B. E8S 1M1

jules@shippagan.ca

Mise en garde : Cette description n'est pas limitative, mais indicative des tâches à accomplir. Elle reflète les éléments généraux du travail et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Révision — le 24 juin 2020